

Modalités de dépôt d'une demande d'admission exceptionnelle au séjour

Région Occitanie

Département de l'Ariège 09

Département de l'Aude 11

Département de l'Aveyron 12

Département du Gard 30

Département de la Haute-Garonne 31

Département du Gers 32

Département de l'Hérault 34

Département du Lot 46

Département de la Lozère 48

Département des Hautes-Pyrénées 65

Département des Pyrénées-Orientales 66

Département du Tarn 81

Département du Tarn-et-Garonne 82

Région Occitanie

Département de l'Ariège (09)

Préfecture de Foix

Sous préfectures : Pamiers, Saint-Girons

Dernière mise à jour : 13/10/2022

La demande d'admission exceptionnelle au séjour se fait par voie postale.

Les modalités sont consultables ici : <https://www.ariège.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers/Depot-d-un-nouveau-dossier/Titre-de-sejour/1ere-demande/1ere-demande-de-titre>

Les modalités sont reproduites ici :

Je suis entrée en France sans visa ou mon visa a expiré

Vous n'êtes autorisé ni à circuler ni à séjourner en France, vous devez retourner dans votre pays d'origine sans délai. Si vous souhaitez vous installer durablement en France, vous devez solliciter un visa long séjour auprès du consulat de France en poste dans votre pays d'origine.

Vous pouvez faire une simulation sur ce site ou en cliquant sur l'icône à droite

Vous souhaitez solliciter une admission exceptionnelle au séjour :

Pour constituer votre dossier, cliquez ICI

Puis, envoyez-le par courrier recommandé à l'adresse suivante :

Préfecture de l'Ariège / Bureau Migration et Intégration

2 rue de la préfecture - Préfet Claude Erignac 09000 FOIX

Région Occitanie

Département de l'Aude (11)

Préfecture de Carcassonne

Sous préfetures : Limoux, Narbonne

Dernière mise à jour : 13/10/2022

La demande d'admission exceptionnelle au séjour se fait par voie dématérialisée.

Prendre un rendez vous via le lien suivant : <https://www.aude.gouv.fr/re-ouverture-du-bureau-des-etrangers-a11239.html>

Les modalités sont reproduites ici :

Dépôt d'une demande de titre de séjour ou régularisation

Fermé – prise de renseignements uniquement par courriel

pref-etranagers@aude.gouv.fr

1) identifiez le titre de séjour auquel vous avez droit

2) Formuler votre demande de rendez vous par mail

3) Consultez souvent votre boîte mail : un agent vous contactera pour fixer le jour de votre convocation

4) Le jour de votre convocation déplacez vous avec vos pièces justificatives

5) Retrait TS : suite convocation par mail ou courrier

Région Occitanie

Département de l'Aveyron (12)

Préfecture de Rodez

Sous-préfectures : Millau, Villefranche-de-Rouergue

Dernière mise à jour : 13/10/2022

La demande d'admission exceptionnelle au séjour se fait par voie dématérialisée.

Prendre rendez-vous via le lien suivant : <https://www.rdv.aveyron.gouv.fr/booking/create/717>

Les modalités sont reproduites ici :

RENDEZ-VOUS TITRES DE SEJOUR

La prise de rendez-vous est uniquement réservée au :

- dépôt de première demande de titre de séjour et dépôt de renouvellement de titre de séjour, y compris ressortissants britanniques,*
- demandes de titres de voyage pour réfugiés.*

Vous n'êtes pas concernés par cette prise de rendez-vous si vous souhaitez effectuer des démarches pour un titre salarié citoyens de UE/EEE/Suisse, un titre étudiant, un passeport talent, un duplicata, une démarche concernant un visiteur, une modification de titre de séjour en cours de validité (changement d'adresse et d'état civil), un titre de voyage, un titre de bénéficiaire de protection internationale, un document de circulation pour étranger mineur, un récépissé, un visa long séjour valant titre de séjour, une autorisation de travail, une demande de naturalisation qui doivent impérativement faire l'objet d'une demande en ligne.

Pour accéder à l'information relative aux titres de séjours à demander en ligne :

> Fiche information de dépôt en ligne - format : PDF - 0,09 Mb

Les guichets de dépôt sont ouverts les lundi, mercredi et jeudi de 08h30 à 11h30.

Merci de vous présenter lors de votre rendez-vous muni de :

- votre pièce d'identité ,*
- des pièces justificatives requises que vous trouverez sur le site <https://www.service-public.fr> (Accueil particulier puis onglet Etrangers),*
- de votre fiche de situation complétée*

> Fiche de situation - format : PDF - 0,96 Mb

- et de la confirmation de votre rendez-vous .*

Tout dossier incomplet sera refusé et les personnes se présentant sans rendez-vous ne seront pas reçues aux guichets.

Région Occitanie

Département du Gard (30)

Préfecture de Nîmes

Sous préfectures : Alès, Le Vigan

Dernière mise à jour : 13/10/2022

La demande d'admission exceptionnelle au séjour se fait par voie postale.

Les modalités sont consultables ici : <https://www.gard.gouv.fr/content/download/38988/268602/file/2-Formulaire%20Admission%20Exceptionnelle%20au%20S%C3%A9jour.pdf>

Les modalités sont reproduites ici :

Démarche Dossier à nous transmettre :

- soit par courrier à l'adresse suivante : **PREFECTURE DU GARD DAMI / BSE / AES 10 avenue Feuchères 30045 NÎMES CEDEX 9**

- soit dans la boîte aux lettres de la préfecture (celle du bas) située 1 rue Guillemette à Nîmes en mentionnant sur l'enveloppe : **PREFECTURE DU GARD DAMI / BSE / AES**

Région Occitanie

Département de la Haute-Garonne (31)

Préfecture de Toulouse

Sous préfectures : Muret, Saint-Gaudens

Dernière mise à jour : 13/10/2022

La demande d'admission exceptionnelle au séjour se fait par voie postale.

Les modalités sont consultables ici : <https://www.haute-garonne.gouv.fr/Demarches-administratives/Immigration-et-integration/Admission-exceptionnelle-au-sejour/Admission-exceptionnelle-au-sejour>

Les modalités sont reproduites ici :

Admission exceptionnelle au séjour

Toutes les demandes d'admission exceptionnelle au séjour s'effectuent uniquement par voie postale. De fait, les guichets physiques d'accueil qui étaient antérieurement dédiés à cette procédure sont fermés. Les ressortissants étrangers seront si nécessaire convoqués à l'initiative de l'administration.

Procédure à suivre :

Télécharger le formulaire de demande et ses annexes

Envoyer le formulaire complété, daté et signé avec les annexes complétées et les documents requis à l'adresse suivante :

Préfecture de la Haute-Garonne

Direction des Migrations et de l'Intégration - AES

1 place Saint-Etienne

31038 Toulouse Cedex 9

L'accusé de réception généré par l'envoi en recommandé vaudra attestation de dépôt du dossier auprès de la préfecture. Tout dossier considéré incomplet fera l'objet d'un classement sans suite.

Région Occitanie

Département du Gers (32)

Préfecture d'Auch

Sous préfetures : Condom, Mirande

Dernière mise à jour : 13/10/2022

La demande d'admission exceptionnelle au séjour se fait par voie postale.

Les modalités sont consultables ici : <https://www.gers.gouv.fr/booking/create/3727>

Les modalités sont reproduites ici :

Vous ne pouvez pas justifier de la régularité de votre séjour par la présentation d'un visa de long séjour (VLS) ou Visa long séjour valant titre de séjour (VLS-TS) ou d'une carte de séjour en cours de validité ou tout autre document délivré par une autorité française et autorisant l'entrée et le séjour en France

1 - Téléchargez l'imprimé de demande de titre de séjour ainsi que la liste des pièces justificatives.

> Imprimé de demande de titre de séjour - format : ODT - 0,26 Mb

2 - Transmettez votre dossier, demande et pièces justificatives, par voie postale avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

Préfecture du Gers

Service des Migrations et de l'Intégration

3 Place du Préfet Claude Erignac

BP 10322 - 32000 AUCH

Tout dossier incomplet sera renvoyé à l'intéressé avec la liste des pièces manquantes

pref-sejour-etrangers@gers.gouv.fr

Région Occitanie

Département de l'Hérault (34)

Préfecture de Montpellier

Sous préfectures : Béziers, Lodève

Préfecture de Montpellier et sous préfecture de Lodève

Dernière mise à jour : 13/10/2022

Lien de la liste des communes relevant de la compétence de la Préfecture de Montpellier et de la Sous préfecture de Lodève : <https://www.herault.gouv.fr/content/download/41244/269454/file/Arrondissement%20Montpellier%20et%20Lod%C3%A8ve.pdf> Dernière mise à jour : 13/10/2022

La demande d'admission exceptionnelle au séjour se fait par voie dématérialisée.

Les modalités sont consultables ici : <https://www.herault.gouv.fr/Demarches-administratives/Demarches-etrangers-titres-de-sejour/Je-souhaite-un-titre-de-sejour-et-je-depends-de-l-arrondissement-de-Montpellier-ou-de-Lodeve/Je-suis-en-situation-irreguliere>

Les modalités sont reproduites ici :

2/ Dépôt d'un dossier – étranger en situation irrégulière

*Les ressortissants étrangers en situation irrégulière souhaitant déposer une demande de titre de séjour doivent **prendre rendez-vous depuis le site www.herault.gouv.fr***

Prise de rendez-vous pour le dépôt d'un dossier de demande d'admission exceptionnelle au séjour : <https://www.herault.gouv.fr/booking/create/15259>

Les créneaux proposés sur le planning de rendez-vous sont compris entre 14h00 et 15h15 les lundi, mardi et jeudi. De nouveaux créneaux sont ouverts chaque dimanche soir à minuit, d'autres créneaux sont ouverts chaque semaine de manière aléatoire.

Les dossiers envoyés par courrier ne sont pas acceptés et vous seront retournés.

L'utilisateur étranger est tenu de se présenter personnellement à son rendez-vous en préfecture pour déposer son dossier en joignant tous les justificatifs correspondant à la nature du titre sollicité (article R.311-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile)

1 rendez vous n'est valable que pour 1 seule personne

Quel que soit le motif de la demande, les éléments suivants devront être apportés : 2 enveloppes timbrées et libellées à votre nom et adresse, 4 photographies d'identité, votre passeport et des copies de l'intégralité des pages de celui-ci, 50 euros en timbres fiscaux ou en timbre fiscal électronique

Le formulaire de situation ci-dessous doit être téléchargé et devra être rempli le jour du rendez-vous :

> NOTICE Etranger en Situation Irrégulière - format : PDF consultable ici :

<https://www.herault.gouv.fr/content/download/30616/210847/file/NOTICE%20ESI%20v10.8.20.pdf>

Sous préfecture de Béziers

Dernière mise à jour : 13/10/2022

Lien de la liste des communes relevant de la compétence de la Préfecture de la Sous préfecture de Béziers : <https://www.herault.gouv.fr/Demarches-administratives/Demarches-etrangers-titres-de-sejour/Je-souhaite-un-titre-de-sejour-et-je-depends-de-l-arrondissement-de-Beziers/Je-suis-en-situation-irreguliere-1ere-demande-de-carte-de-sejour-sans-visa-de-long-sejour>

La demande d'admission exceptionnelle au séjour se fait par voie dématérialisée.

Les modalités sont consultables ici : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/sp-beziers-herault-rdvesi>

Les modalités sont reproduites ici :

*Demande de premier titre de séjour (sans visa de long séjour) - Sous-Préfecture de Béziers
Formulaire à remplir sur démarches simplifiées*

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/sp-beziers-herault-rdvesi>

Région Occitanie

Département du Lot (46)

Préfecture de Cahors

Sous préfetures : Figeac, Gourdon

Dernière mise à jour : 13/10/2022

Aucune mention n'est faite relative à la demande d'admission exceptionnelle au séjour. Toutefois, la demande d'un premier titre de séjour se fait par voie dématérialisée.

Prendre rendez vous via le lien suivant : <https://www.rdv.lot.gouv.fr/booking/create/881>

Les modalités sont reproduites ici :

<https://www.rdv.lot.gouv.fr/booking/create/881>

PRENDRE UN RENDEZ-VOUS POUR DÉPOSER UNE PREMIÈRE DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR, UN TITRE DE VOYAGE OU UN CHANGEMENT DE STATUT

pref-etrangers@lot.gouv.fr

Région Occitanie

Département de la Lozère (48)

Préfecture de Mende

Sous préfecture : Florac-Trois-Rivières

Dernière mise à jour : 13/10/2022

La demande d'admission exceptionnelle au séjour se fait par voie dématérialisée.

Les modalités sont consultables ici : <https://www.lozere.gouv.fr/Demarches-administratives/Ressortissants-etranagers>

Les modalités sont reproduites ici :

<https://www.lozere.gouv.fr/Demarches-administratives/Ressortissants-etranagers>

Pour les autres situations, vous devez déposer votre demande à la préfecture sur rendez-vous, en téléphonant au 04 66 49 60 00 les lundis, mercredis et jeudis de 14h00 à 16h00.

Région Occitanie

Département des Hautes-Pyrénées (65)

Préfecture de Tarbes

Sous-préfectures : Argelès-Gazost, Bagnères-de-Bigorre

Dernière mise à jour : 13/10/2022

La demande d'admission exceptionnelle au séjour se fait par voie dématérialisée.

Les modalités sont consultables ici : <https://sgmap.sphinxdeclic.com/surveyserver/s/00bm0e>

Les modalités sont reproduites ici :

Si vous faites valoir des considérations humanitaires ou familiales exceptionnelles, vous pouvez solliciter l'admission exceptionnelle au séjour :

> Téléchargez le formulaire de demande de titre de séjour

https://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/IMG/pdf/formulaire_demande_titre-2.pdf

> Téléchargez la liste des pièces justificatives à fournir

https://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/IMG/pdf/admission_exceptionnelle_du_sejour.pdf

> Prendre un rendez-vous en cliquant ici avec le code réservation **AES**

<https://www.rdv.hautes-pyrenees.gouv.fr/booking/create/791>

Région Occitanie

Département des Pyrénées-Orientales (66)

Préfecture de Perpignan

Sous préfetures : Céret, Prades

Dernière mise à jour : 13/10/2022

La demande d'admission exceptionnelle au séjour se fait par voie dématérialisée.

Les modalités sont consultables ici : <https://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous/Titres-de-sejour-pour-les-etrangers/Demandes-de-titres-de-sejour-pour-les-etrangers/Demande-de-titre-situation-particuliere2/Demande-de-titre-situation-particuliere>

Les modalités sont reproduites ici :

<https://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous/Titres-de-sejour-pour-les-etrangers/Demandes-de-titres-de-sejour-pour-les-etrangers/Demande-de-titre-situation-particuliere2/Demande-de-titre-situation-particuliere>

Compléter un formulaire en ligne

Région Occitanie

Département du Tarn (81)

Préfecture d'Albi

Sous préfecture : Castres

Dernière mise à jour : 26/10/2022

La demande d'admission exceptionnelle au séjour se fait par voie postale.

Les modalités sont consultables ici : <https://www.tarn.gouv.fr/formulaire-a-telecharger-a8554.html>

Les modalités sont reproduites ici :

Formulaire à télécharger

Un formulaire unique de demande de titre de séjour (première demande, renouvellement, changement de statut) à télécharger et à compléter (version MAJ en juillet 2020).

Ce formulaire est désormais utilisable pour les demandes d'admission exceptionnelle au séjour en vue de votre régularisation de situation administrative en cas d'entrée et/ou de séjour irrégulier.

Formulaire téléchargeable ici : https://www.tarn.gouv.fr/IMG/pdf/formulaire_unique-2.pdf

1. Le formulaire doit être entièrement complété, daté et signé

2. Votre adresse courriel doit être indiquée lisiblement

3. Votre demande doit être accompagnée de toutes les pièces justificatives - les listes de pièces sont à

télécharger sur www.tarn.gouv.fr

dans la rubrique « Etrangers : constituer un dossier ».

4. ATTENTION : les demandes de renouvellement doivent être transmises dans les 2 mois avant expiration du titre de séjour.

5. Vous devez adresser votre demande par courriel ou par courrier postal :

→ par courriel à l'adresse : pref-etranagers@tarn.gouv.fr

→ par courrier postal à l'adresse :

Préfecture du TARN

Bureau des étrangers

Place de la préfecture

81013 ALBI Cedex 09

Région Occitanie

Département du Tarn-et-Garonne (82)

Préfecture de Montauban

Sous préfecture : Castelsarrasin

Dernière mise à jour : 13/10/2022

La demande d'admission exceptionnelle au séjour se fait par voie dématérialisée.

Les modalités sont consultables ici : <https://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers>

Les modalités sont reproduites ici :

Étrangers

Actuellement en cours de rédaction

<https://sgmap.sphinxdeclic.com/surveyserver/s/mpqrqw>

Pour demander l'admission exceptionnelle au séjour :

Merci de contacter la préfecture à l'adresse mail suivante :

pref-etrangers@tarn-et-garonne.gouv.fr